5.

N.° 322

DES MOYENS
DE NATIONALISER
L'INSTRUCTION,
ET
DE SA DOCTRINE.

Par J. DUTENS, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

A ÉVREUX,
De l'Imprimerie d'Abel LANOE, Place Léger.

1.er Floréal, an 8.

THE NEWBERRY LIBRARY

DES MOYENS
DE NATIONALISER L'INSTRUCTION,
ET
DE SA DOCTRINE

On est d'accord aujourd'hui sur la nécessité de l'instruction : le Gouvernement a institué des écoles primaires et centrales ; il a établi, dans ces dernières, des professeurs de *dessin*, d'*histoire naturelle*, de *mathématiques*, de *métaphysique* et de *législation*. Mais l'instruction qu'on peut transmettre dans ces écoles, pour avoir été soumise à la surveillance des administrations, a-t-elle été vraiment nationalisée? S'est-on suffisamment occupé des divisions à

établir dans son institution, de la méthode et des limites à observer dans sa doctrine, pour parvenir à en faire jouir la généralité des Français ; pour présenter, dans le même ordre, à tous les esprits les élémens constitutifs des sciences et des arts qui doivent occuper une grande nation, et pour répandre dans tous les cœurs les mêmes semences des vertus particulières et publiques ? On ne le pense pas.

On ne pense pas que l'instruction ait été nationalisée :

1.° Parce que n'existant aucune proportion entre le nombre des écoles primaires et celui des écoles centrales, de tous les enfans qui apprennent à lire et à écrire dans les premières, il en est fort peu qui, par leur situation, soient à portée d'acquérir dans les secondes, les connaissances qu'on croit cependant nécessaires à tous les hommes d'une nation libre, qui par la Constitution de leur pays, sont appelés à l'exercice de droits politiques, et peuvent tous également prétendre à remplir des fonctions judiciaires ou administratives plus ou moins importantes.

2.° Parce que manquant d'un cours com-

plet d'instruction, les professeurs de ces écoles sont obligés, le plus souvent, de suppléer de leurs propres lumières, à des traités isolés, dont la réunion ne peut former un même systême de doctrine, ni présenter une méthode uniforme d'enseignement, de l'observation desquels résulterait cet accord de principes et cette unanimité de vues qui, dans les idées morales, peuvent seuls assurer au législateur l'amélioration des mœurs; dans les idées politiques, l'extinction des factions, un même amour pour la patrie, et une soumission entière au gouvernement; enfin dans les connaissances physiques, le perfectionnement de l'espèce humaine, les progrès de l'agriculture et la prospérité du commerce: ces trois sources de la force et de la félicité des nations.

D'où il résulte que la plus grande partie des Français, et celle qui constitue vraiment la Nation, ne pouvant participer à l'instruction publique, végète encore dans l'ignorance et les ténèbres où les préjugés et l'erreur la retiennent depuis si long-tems plongée; et que le très-petit nombre de ceux qui pourraient recevoir cette instruction ne rencontrent, dans le cours de leurs études, que des vides im-

menses et des routes obscures, que n'a point encore comblés l'esprit de synthèse, ni éclairées le flambeau de l'analyse.

Que faut-il donc pour faire participer la généralité de la Nation aux bienfaits de l'instruction ?

Il faut : 1.o Diviser son institution en trois espèces d'établissemens : conserver des écoles primaires dans chaque canton; créer des écoles intermédiaires dans chaque arrondissement ; enfin, à la place des écoles centrales, instituer vingt-cinq écoles divisionnaires.

2.o Fixer et universaliser sa doctrine, en adoptant un cours complet d'étude, et diviser ce cours en trois parties; tellement que la première n'offrant, pour ainsi dire, dans les écoles primaires que les racines de l'arbre généalogique des connaissances humaines, la seconde en présente, dans les écoles intermédiaires, le tronc et les premières branches, et enfin, la troisième développe, dans les écoles divisionnaires, les différentes ramifications de ces branches et leurs sommités les plus élevées.

De cette manière, les écoles de canton et celles d'arrondissement deviendront les écoles

essentiellement nationales ; et les écoles centrales, converties en écoles divisionnaires, ne seront plus établies que pour le petit nombre d'élèves qui, appelés par la fortune ou par des dispositions particulières à une plus haute instruction, voudront suivre les différens cours qui y seront ouverts.

On peut déjà appercevoir combien ce plan facilite la propagation de l'instruction, et en assure la plénitude et l'uniformité.

D'abord il facilite la propagation de l'instruction ; car les chefs lieux d'arrondissement étant les plus populeux, une grande partie des enfans de chaque arrondissement se trouvent naturellement portés sur le lieu même des écoles : en outre, tous ceux des cantons voisins peuvent se rendre tous les jours aux leçons d'une lieue et même de plus loin. Il ne reste donc plus que ceux dont les familles habitent à la circonférence des arrondissemens ; mais on peut remarquer que toutes ces familles ne seront pas dans l'impossibilité de satisfaire aux frais modiques qu'exigeront le logement et la nourriture des enfans, dans les pensions qui s'établiront bientôt auprès des écoles. Et si d'ailleurs on conçoit d'avance tout ce que l'instruction peut don-

ner par la suite de douceur, de moralité et de philosophie à toutes nos habitudes, on ne trouvera pas sûrement impossible, qu'à l'exemple de cette heureuse confiance qui s'était établie sous nos yeux entre plusieurs familles de deux nations rivales, les habitans de nos campagnes et ceux de nos villes ne cherchent, à plus forte raison, par des échanges fraternels et momentanés, à faire jouir leurs enfans de différens âges des bienfaits de l'instruction. Généreux échanges dignes des tems antiques qui, usant tout ce que peuvent avoir d'anguleux et de particulier les préjugés domestiques, atteindraient le but des éducations publiques, et donneraient, en quelque sorte, à tous les Français une phisionomie nationale !

En second lieu : ce même plan assure la plénitude et l'uniformité de l'instruction ; car le cours complet d'étude qu'on propose de rendre commun à toute la République, détermine invariablement l'étendue et les limites des connaissances, dont se doit composer l'instruction nationale, et présente une loi fixe à laquelle les instituteurs des trois écoles seront tenus de se conformer.

Serait-il nécessaire d'insister sur les avantages

qui doivent résulter de cette nouvelle division dans l'institution de l'instruction, et sur les heureux effets que doit produire l'unité de doctrine qu'on propose d'établir dans l'enseignement, en réclamant de la sollicitude du Gouvernement un cours complet d'instruction? Qui ne voit qu'en rapprochant l'instruction de toutes les classes de citoyens, par l'établissement d'écoles intermédiaires dans tous les arrondissemens, et en mettant l'enseignement à l'abri des méthodes arbitraires des professeurs, par l'adoption d'un cours national, chaque français, quelque soit la profession qu'il doive suivre, recevra, à ce moyen, la même somme d'idées qui doit en constituer, avant tout, un être raisonnable et pensant, et élever enfin son ame au niveau de la constitution de cette vaste République?

Ce sera particulièrement sur ce qui doit faire l'objet de la deuxième partie du cours d'instruction, qui sera enseignée dans ces écoles, qu'on s'attachera ici à présenter quelques vues. Eh! en effet, quoi de plus digne de l'attention et des soins du Gouvernement que cette partie de l'instruction qui doit être commune à toute la nation, qui doit faire de tout individu un citoyen éclairé sur ses devoirs envers ses sem-

blables et la Patrie, qui, en lui procurant de justes idées de ses rapports avec les êtres et les choses, au milieu desquels la nature l'a placé, doit lui donner une existence véritablement philosophique, et fournir à sa raison des moyens de défense contre l'abus si funeste des mots, contre les folles terreurs de la superstition, les déclamations toujours délirantes du fanatisme, et les idées toujours usurpatrices de l'esprit de domination !

C'est d'une juste économie du tems, c'est de l'observation rigoureuse de la filiation des idées, qu'on attend ces heureux résultats. Faudrait-il le répéter ? C'est moins au petit nombre d'idées que les hommes ont reçues, qu'à leur fausseté et à leur défaut de liaison, qu'on doit attribuer toutes les erreurs qui, jusqu'à ce jour, ont désolé le genre humain. Rassemblez dans un même corps de doctrine, une même quantité d'idées vraies, et vous verrez sortir de ces mêmes écoles, des hommes qui auront une connaissance exacte des principaux corps, qui sauront en faire l'analyse et en mesurer les différens rapports, qui connaîtront enfin leurs relations les plus sensibles avec ces mêmes corps, et toute l'étendue de celles que l'état de société établit entre eux et les autres hommes.

Qu'on ne dise pas que la plupart des hommes soient incapables d'acquérir ces connaissances. Présentées avec clarté et méthode, leur enchaînement offrira moins un systême brillant d'instruction, qu'un cours analytique de bon sens et de conduite, déduit d'une connaissance exacte des êtres et des choses. D'ailleurs, il faut le dire, au milieu de ce débordement d'idées nouvelles qui submerge tous les esprits, il est tems de fixer, par une instruction uniforme et générale, les opinions flottantes du peuple français. Il faut enfin que le légiſlateur choisisse entre les demi-lumières qui ne font appercevoir aux hommes que leurs droits, et l'entière instruction qui leur apprend leurs devoirs.

Ne cessons de le répéter : c'est parce que la nation française n'était point encore assez éclairée, qu'elle est tombée dans un abîme de calamités. Hommes à paradoxes qui voudriez bien persuader le contraire, avez-vous bien mesuré la distance qu'il y a entre le sentiment de son mal et la connaissance du remède qui lui est propre, entre les lumières qui nous font appercevoir les fers de l'esclavage et celles qui nous rendent sensibles les bornes de la liberté ?

Oui, c'est parce qu'on n'a point assez senti

que les vertus se fondaient sur l'instruction, et l'ordre social sur les vertus, qu'on a tardé si long-tems à répandre l'instruction; c'est parce qu'on n'a point assez réfléchi sur ce dont est capable l'attention bien ménagée des hommes, qu'on a trop isolé les connaissances qu'ils pouvaient si facilement réunir, et qu'ignorant par combien de points les esprits peuvent être mis en contact, on a autant négligé de leur fournir les moyens nécessaires de communication. On entend se plaindre sans cesse qu'il n'existe aucun esprit public en France : eh ! comment pourrait-il y en avoir? On y a toujours fait des gens de métier avant que d'y faire des hommes et des citoyens : la nation n'est composée que d'individus qui, ne connaissant que la langue particulière de leur profession, n'en ont aucune générale, au moyen de laquelle ils puissent s'entendre.

Donnons-leur cette langue générale, qui est l'instruction, et bientôt nous verrons se former cet esprit public qu'on leur refuse; bientôt nous verrons naître, parmi eux, cette raison éclairée qui respecte l'autorité légitime, cet amour de l'ordre qui, dans un grand état, devient la première sauve-garde des institutions politi-

ques, cette union des cœurs et des esprits qui assure la paix civile ; enfin toutes les vertus privées et publiques : la piété filiale et le dévouement à la patrie, la modestie qui conserve les bonnes mœurs, et l'estime de soi-même qui produit les grandes actions.

MOYENS MORAUX DE TRANSMISSION.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La nature ayant confié aux pères et mères la première éducation de l'enfance, on pense qu'il sera convenable de faire précéder le cours d'instruction, d'un avis qui règle leur conduite, pendant ce premier âge, durant lequel les soins ou la négligence ont tant d'influence sur les germes des passions qui doivent un jour honorer ou flétrir la vie.

Cet avis préliminaire, qu'on peut regarder comme le péristile du temple qu'on propose d'élever à l'instruction, n'est pas moins digne que le reste de l'édifice, de toute l'attention de l'architecte; et on ne désirerait pas moins que la main d'un Socrate, pour en tracer le plan. Rien de ce qui concerne le développement du corps et le perfectionnement des organes, ne doit être omis dans cette instruction. Abandonnant ce ton aphoristique qu'affectent la plupart de nos moralistes, on pensera sans doute que ce doit être de l'exposition simple et du tableau

scrupuleusement analytique de l'économie du corps humain, de la faiblesse des moyens que la nature accorde à l'homme dans ses premières âge, et des secours dont il a besoin d'être entouré pendant ce temps, qu'on aura à déduire les principes d'hygiène et de morale qui doivent faire la base de la conduite des pères et mères. En effet, les maximes s'oublient lorsqu'elles sont isolées, parce qu'on n'en saisit pas toujours la raison, et que dans ce cas elles ne présentent plus que des mots : mais elles se gravent dans la mémoire, quand elles sont tirées du sujet même, et qu'elles n'en sont que les conséquences. Eh d'ailleurs ! de quel droit voudrait-on qu'on crût une chose, parce qu'on l'a dite ? Par la même raison que Ciceron voulait que toutes les lois fûssent précédées d'un considérant, on trouvera donc sans doute que toute maxime doit avoir le sien.

On jugera sûrement aussi que ce sera le lieu de parler, dans cette instruction, des avantages éprouvés de l'inoculation. La jeunesse est le domaine de la Patrie : et si le Gouvernement, par respect pour les opinions particulières et par déférence pour la puissance paternelle, n'a pas pris jusqu'à ce jour l'initiative des moyens

administratifs, nécessaires pour y soumettre l'universalité des enfans de la République, du moins croira-t-on qu'il ne peut trop chercher à prémunir contre les préjugés qui s'opposent encore à l'adoption libre et générale de cette opération, et qu'il ne doit rien négliger pour en étendre la pratique salutaire.

Quant à l'éducation morale, se réduisant, dans le premier âge des enfans, à ne les rendre témoins que d'actions justes et honnêtes, on ne pourra trop prémunir ceux qui les entourent, contre la manie des préceptes généraux, dont leur esprit ne peut encore saisir les motifs, et les engager à faire naître, autant qu'il est possible, la moralité de leurs premières actions, des circonstances mêmes et de la nécessité, cette maîtresse du monde, à laquelle il faut qu'ils apprennent de bonne heure à se soumettre. Enfin, l'éducation des enfans, jusqu'au moment de leur entrée aux écoles, doit être toute physique ; et l'on voudrait que, se conduisant avec eux comme avec les sourds-muets, on ne leur dît, ni ne leur apprît un seul nom, qu'à l'instant même on ne pût leur en offrir le sujet.

COURS D'INSTRUCTION NATIONALE.

ECOLES PRIMAIRES.

DE LA COMMUNICATION DES IDÉES.

Il y a trois moyens de communiquer ses idées : l'action, la parole, l'écriture. On ne traitera que de ces deux derniers.

I.ere, II.e et III.e ANNÉES. (voyez le tableau.)

Des signes vocaux, ou de la parole.

Les mots n'étant que les signes des idées, il s'ensuit que c'est de leur juste emploi, que dépend l'expression fidelle de ces idées, et de leur arrangement entre eux, que résulte la parfaite communication de nos jugemens, simples ou composés. Tel de ces arrangemens, donne ou ôte la force à nos pensées; et bien que ces mots ne soient, ni des nombres, ni même susceptibles d'une évaluation précise, cependant le

goût et l'habitude nous donnent le sentiment assez exact du dégré d'impression que nous devons procurer, en les employant de telle ou telle manière. Si non seulement c'est à l'aide des mots que nous pouvons communiquer les diverses affections de notre âme, mais qu'encore ce soit de leur choix que dépendent la force, l'étendue et la finesse de leur expression, et que nous ayons besoin, nous-mêmes, de leur secours pour décomposer notre pensée, conduire notre attention dans l'analyse de toutes ses parties, et pour en déduire de nouvelles expressions, on doit conclure que du perfectionnement de la langue, dépend celui de l'entendement. (1)

---

(1) Du perfectionnement des langues, dépend celui de l'entendement, et réciproquement.... Mais on s'arrêté là; car on ne croit pas qu'on puisse jamais parvenir à donner, à certains raisonnemens abstraits, la précision mathématique, comme l'a pensé Condillac. Cette opinion est aussi celle du cit. Dégérando, dont on ne connaît l'ouvrage que par l'analyse que vient d'en faire, dans l'instant, le cit. Rœderer, qui lui-même a approfondi plus d'une fois cette matière. Condillac s'est d'autant plus trompé, qu'il ne semble pas exiger, pour atteindre à cette précision mathématique, le secours d'une nouvelle langue. Il

Le cours d'instruction commencera donc par la science des signes. La première année sera employée à la lecture et à l'étude de la Grammaire : la deuxième et partie de la troisième à lire, à apprendre par cœur, à copier, à écrire de mémoire et à écrire, sous la dictée, les différens morceaux de Langue française qui devront

---

paraît cependant clair que c'est uniquement faute de cette langue qu'on ne parviendra jamais à réaliser l'espérance dont il nous a flattés. On a proposé, il n'y a pas long-tems, une *nomenclature numérique des couleurs* sur laquelle on reviendra, parce qu'elle pourra être d'une grande utilité aux sciences, aux arts et au commerce, et qu'on aura à ce moyen la langue oculaire, comme on a déjà la langue acoustique. Mais qui donnera celle des odeurs et celle des saveurs? Qui trouvera dans la nature, comme pour les couleurs, le type invariable auquel on puisse rapporter l'unité de chacune de ces langues, de laquelle unité doivent se déduire, dans une proportion déterminée, les divers mots qui doivent exprimer les diverses sensations de l'odorat et du goût? Qui soumettra au calcul les dégrès si variés de douleur ou de plaisir? Faute de ces langues, les différences inexprimées, parce qu'elles sont inexprimables, n'occasionneront-elles pas toujours des erreurs dans les résultats? Dans la langue des nombres, dans celle des quantités tout est exprimé, où tout ce qui ne l'est pas peut se passer de l'être, sans qu'il puisse en résulter aucune erreur.

servir à montrer l'application des règles de la Grammaire. Enfin, toutes les études qui occuperont les enfans pendant ces trois premières années, desquelles on va détailler l'emploi, devront concourir, par tous les moyens possibles, à la parfaite connaissance de la Langue.

Si l'état de société, dans lequel les hommes vivent aujourd'hui, semble obliger à s'occuper de l'étude des signes, avant que d'avoir appris à connaître les choses qu'ils représentent, au moins sera-t-il facile de rétablir l'ordre naturel que les hommes ont dû suivre, dans l'acquisition des connaissances humaines en ayant soin de n'offrir à l'esprit des enfans que les noms des objets qu'ils ont habituellement sous les yeux, ou que la gravure, aidée des couleurs, pourra fidèlement leur représenter. On le répète, c'est à la scrupuleuse observation de ce principe, qu'on rapporte entièrement la justesse du raisonnement ; et c'est en y restant invariablement attaché, qu'on espére parvenir à délivrer l'esprit humain de cette foule d'idées chimériques qui, n'ayant dans la nature aucun objet pour soutien, imposent au commun des hommes le joug tyrannique des préjugés qui les maîtrisent toute leur vie.

Au lieu donc de ces livres de morale qui, par leurs abstractions ou la sécheresse de leurs préceptes, refroidissent, chez les enfans, le goût de la lecture, on pourra chercher à exciter leur curiosité naissante, par les descriptions, à la fois amusantes et instructives, des différens animaux de nos climats. C'est dans ces descriptions qu'on leur fera appercevoir l'application des règles de la Grammaire, et qu'ils apprendront à parler, à lire, à prononcer et à écrire correctement. Les formes variées de ces animaux, leurs diverses habitudes, les services qu'ils rendent à l'homme, fourniront les sujets d'une foule de tableaux intéressans, dont les différens coloris offriront des modèles de langue de tous les genres. Le caractère belliqueux du cheval, l'attachement domestique du chien, l'esprit rusé du renard, les amours fidèles de la colombe, pourront présenter assez d'exemples d'un style, alternativement noble, touchant, vif ou tendre.

Peut-être encore, se bornant au style simple de la narration, pourrait-on, sans inconvénient, offrir à l'esprit des enfans le tableau d'une ville naissante. Le besoin que les hommes ont de se rapprocher, de réunir leurs forces particulières,

pour vaincre la résistance des obstacles qui s'opposent à leur conservation, les conventions de leur association, le choix d'un local pour leur établissement, le partage des terres, l'édification successive des maisons, la police de la communauté, la division des métiers, les premiers échanges des produits divers de l'industrie, deviendraient autant de sujets de nombreux récits qui, en ne parlant que d'objets déjà connus, ne pourraient donner que des idées justes du commencement des sociétés, sur lequel la plupart des hommes n'ont en général que des idées vagues.

Première Année.

De la connaissance des signes matériels.

La connaissance des signes matériels n'étant que l'art de lire, on ne répétera point sur ce sujet ce qu'on a eu occasion d'en dire ci-dessus.

Deuxième et troisième Années.

De l'imitation des signes matériels.

L'imitation des signes matériels constitue l'écriture : il serait encore superflu de s'arrêter sur les principes de cet art, dans

l'enseignement duquel on a suivi, comme dans celui de tous les arts mécaniques, la véritable méthode de l'analyse.

De l'emploi des figures, ou des lettres.

L'exact emploi des lettres convenues pour la composition des signes, constitue l'ortographe : n'y ayant que peu de cas où elle dépende de la syntaxe, on ne peut parvenir à la savoir que par l'usage et l'habitude. On croit donc qu'on doit commencer par faire copier ; en second lieu, faire écrire de mémoire ce qu'on a appris par cœur, et ensuite corriger, d'après le livre, ce qu'on a écrit; enfin, ce qui ne sera pas difficile, après avoir employé cet excellent moyen, accoutumer les enfans à écrire sous la dictée.

TROISIÈME ANNÉE.

De la science des nombres, ou de l'arithmétique.

Les différens objets de la nature peuvent être considérés comme étant séparés ou réunis ; et ces réunions ou nombres, qui ont reçu des noms, sont susceptibles d'augmentation, de diminution ou de comparaisons entre eux. L'homme a besoin de connaître les résultats

de ces diverses modifications et comparaisons ; mais son esprit ne peut toujours les obtenir sur-le-champ et en masse. Les décompositions qu'il est obligé de faire de ces nombres, pour arriver à ce but, surpassant même le plus souvent les bornes de sa mémoire, il est obligé, pour fixer ses idées et conduire son attention jusqu'au dernier terme de l'opération qui occupe son esprit, de se servir de signes auxquels il ajoute des idées de nombre, suivant leur forme, et ensuite suivant la place qu'ils occupent respectivement les uns aux autres. La science de ces nombres, des diverses modifications qu'ils éprouvent par voie d'augmentation ou de diminution, et celle de la notation des signes qui les représentent, et qui, par leur ingénieux mécanisme, facilite les opérations du calcul, font l'objet de l'arithmétique.

L'homme en société ne pouvant se passer de cette science qui lui sert à tout moment, pour les échanges des objets nécessaires à la vie, on occupera les enfans à son étude, pendant la troisième et dernière année du cours des Écoles primaires, concurremment avec l'etude de la langue et de l'écriture.

On s'est attaché, dans cette première partie du cours d'instruction, à apprendre la langue française à des Français, à la lire, à la prononcer et à l'écrire correctement, et on leur a donné ensuite les premiers élémens de la science des nombres. C'est à quoi l'on pourrait dire que s'est bornée, jusqu'à ce jour, l'instruction nationale, si toutefois on l'eût dirigée suivant les principes qu'on vient d'exposer, et si l'on eût adopté dans toutes les écoles primaires, une même méthode d'enseignement. Mais bien qu'indépendamment de ces deux avantages qu'on espère avoir obtenus ici, on pense encore avoir plus fait pour le perfectionnement de l'esprit, en s'abstenant de toutes les idées imparfaites de morale et de législation, dont on a encombré, jusqu'à ce moment, le cerveau des enfans, et en ne cherchant, pour ainsi dire, à leur procurer dans les écoles primaires, que les instrumens nécessaires pour acquérir l'instruction, cependant on est bien loin de croire que ce soit à ce point, que doivent se borner aujourd'hui les connaissances de l'homme en société. (2)

---

(2) On objectera peut-être qu'y ayant des écoles centrales, il n'est pas vrai de dire que l'instruction se borne à celle des écoles primaires : oui, sans

En effet, à quels dangers ne l'exposerions-nous pas, si, après l'avoir conduit jusqu'à ce terme, nous lui abandonnions aveuglément l'usage de ces instrumens ! Pourrait-il seul, à leur aide, se frayer un passage à travers ce cahos d'idées fausses ou incomplettes, que présentent en désordre nos amas de livres de toute espèce, et arriver enfin jusqu'à la vérité ? Non ; il n'en aurait ni la force ni le temps. Gardons-nous donc de l'abandonner, si nous ne voulons pas perdre le fruit de nos premiers soins : tâchons de rendre productives pour l'âge mûr, ces dernières années de son enfance, que la société ne réclame point encore. Mais écartant de lui cette multitude de livres qui ne pourraient que l'égarer, montrons-lui la vérité dans la nature elle-même, et dans les différens rapports qu'elle a établis entre tous les êtres. De ces rapports divers, nous verrons naître les droits et les devoirs de l'homme : des connaissances physiques, nous déduirons sans peine les connaissances morales.

---

doute, pour le petit nombre de classes aisées; mais, on le répète, c'est particulièrement en faveur de celles qui ne le sont pas et qui sont en plus grand nombre, qu'on écrit ici.

ÉCOLES D'ARRONDISSEMENT.

Le cours d'instruction des Écoles d'arrondissement, sera divisé en deux parties : la première, qui traitera des connaissances physiques, durera deux années ; et la seconde, qui aura pour objet les connaissances métaphysiques, une année.

PREMIÈRE PARTIE.

DES CONNAISSANCES PHYSIQUES.

PREMIÈRE SECTION, (première année.)

De la science des corps.

Toutes nos idées, quelques composées et de quelque nature qu'elles soient, pouvant toujours se réduire aux sensations que nous éprouvons ou que nous avons éprouvées, à l'occasion des corps et de leurs différentes modifications, nous acquérons d'autant plus d'idées, et elles deviennent d'autant plus exactes, que nous parvenons à connaître un plus grand nombre de corps, et que nous apportons plus de soins dans

l'examen de leurs formes, de leurs propriétés et de leur action les uns sur les autres. On ne peut donc s'occuper trop tôt de la science des divers êtres qui sont répandus dans la nature.

Cette science a été divisée par les philosophes, en trois autres sciences particulières :

L'énumération et la description des corps, fait l'objet de l'histoire naturelle ;

Leur décomposition et récomposition, celui de la chymie ;

La connaissance des lois qu'ils suivent dans leur action les uns sur les autres, celui de la physique expérimentale.

Mais ces divisions n'existant nullement dans la nature, et n'ayant été imaginées que pour soulager notre esprit, qui ne peut embrasser la multitude des êtres qui remplissent l'univers, sous tous les rapports que ces sciences envisagent, il n'y a aucune nécessité à ce qu'on s'astreigne à suivre ces divisions dans les écoles d'arrondissement, où l'on ne peut avoir la prétention de former des naturalistes, des chymistes ou des physiciens consommés.

On pourra donc, empruntant alternativement les secours que procurent la chymie et

la physique expérimentale, donner tout-de-suite une connaissance suffisamment approfondie de chacun des principaux corps, dont l'histoire naturelle ne donne que la description, et ne pas se borner à les considérer d'abord sous les simples rapports de leurs couleurs ou de leurs formes; et après les avoir abandonnés pendant quelque tems, les reprendre une seconde et troisième fois, pour les soumettre à l'analyse de la chymie et ensuite aux expériences de la physique. En effet, si l'on considère les moyens que fournissent ces deux sciences, comme des instrumens qui nous aident à connaître les propriétés des corps, dont l'histoire naturelle nous décrit les formes et nous donne l'énumération, on trouvera la marche, qu'on propose de suivre, plus philosophique que celle qu'on a observée jusqu'ici. Il ne faut, pour s'en convaincre, que faire attention à la peine que les naturalistes, les chymistes et les physiciens ont eue à se partager la science des corps; et examiner ce qui resterait de leurs cours particuliers, si l'on en retranchait de chacun ce qu'on a été obligé d'emprunter des deux autres.

A ce moyen, il sera facile de ne pas per-

dre de vue la loi qu'on s'est constamment imposée, de ne transmettre aux enfans que des connaissances positives, fondées sur des faits bien observés, et, autant qu'il est possible, de substituer aux définitions les objets ou les choses définies.

On commencera donc le cours d'instruction des écoles d'arrondissement, par l'étude des corps qui frappent le plus fortement nos sens et se configurent d'une manière plus sensible à notre vue. Le règne minéral fixera d'abord l'attention des élèves; et, mettant à contribution les expériences les plus simples de la chymie et de la physique, on s'attachera à leur donner une connaissance exacte des différentes terres, des pierres, des sels, des pyrites et des métaux; de la formation de ces corps, de leurs propriétés, et en particulier de leur porosité, de leur compressibilité, de leur élasticité et de leur divisibilité.

Après avoir visité, pendant six mois, les laboratoires souterrains de la nature, on s'occupera, pendant les deux mois suivans, de la forme de la terre. On dessinera, en quelque sorte, dans l'esprit des élèves, les grandes divisions de la géographie physique, par la fi-

delle représentation des continens, des îles, des mers et des golphes qui se partagent notre planette. On leur expliquera la théorie des montagnes et des fleuves. Et après leur avoir montré, dans les deux autres mois suivans, les premières lois du mouvement, du choc des corps et de l'hydrostatique, et les principales propriétés de l'air, du feu et de la lumière, on s'occupera à parer cette terre des productions riantes du règne végétal, et enfin à lui donner le sentiment et la vie, en la peuplant de cette foule innombrable d'êtres différens qui composent le règne animal.

Quelque étendues que semblent être ces connaissances, il n'est point d'enfant de douze ans qui ne puisse les acquérir, si, dans la rédaction du cours, on suit, sans interruption et l'un après l'autre, tous les anneaux de la longue chaîne dont elles se composent; et si sur-tout on se pénètre bien de ce principe, que ce n'est point à la briéveté ni à la concision qu'il faut prétendre dans cet important ouvrage, mais à la clarté, à la simplicité et à une narration rigoureusement analytique. C'est afin de ne laisser aucun doute sur la parfaite intelligence de ces connaissances, qu'on les a dégagées de la belle théorie de la chy-

mie moderne, que pourront toujours retrouver, dans les cours particuliers des écoles divisionnaires, ceux des élèves qui se livreront à des études plus étendues.

Telles seront celles des élèves des écoles d'arrondissement, pendant la première année. Après avoir fait passer devant leurs yeux les principaux êtres qui sont répandus sur ce globe et leur en avoir appris les propriétés les plus intéressantes, rien n'empêchera qu'on ne leur enseigne, dans la seconde année, à en imiter les formes, et à en mesurer les rapports de grandeur; et enfin qu'on n'élève leur esprit jusqu'à la connaissance de notre systême planétaire.

DEUXIÈME SECTION. (deuxième année.)

De l'imitation et de la mesure des Corps.

LA deuxième année sera employée à l'étude de l'imitation et de la mesure des corps qui constituent l'art du dessin et la géométrie. Il sera donné chaque jour aux élèves une leçon de géométrie et une de dessin. Dans le cours de géométrie, on comprend la levée des plans qui durera quinze jours, et la connaissance de la sphère à laquelle on emploiera un mois.

Du Dessin.

Du Dessin.

La plus grande partie des corps n'ayant rien de précis dans leurs dimensions, ce n'est qu'en les imitant qu'on peut les étudier et les graver dans l'esprit. On pense donc qu'il est nécessaire d'enseigner aux élèves les élémens du dessin, dont la pratique d'ailleurs, accoutumant les yeux à saisir et à rendre toutes les formes, fournit un nouveau moyen de communiquer ses idées, et peut être regardée comme la langue favorite des arts.

De la Géométrie.

Il n'existe aucun corps qui n'ait de la longueur, de la largeur et de l'épaisseur. Mais rien n'empêche que, faisant abstraction d'une ou même deux de ces dimensions, nous ne le considérions comme n'ayant que de la longueur et de la largeur, ou même seulement que de la longueur. Il n'y a pas de jour où, dans quelque profession que ce soit, on n'ait besoin de connaître les rapports de ces dimensions des corps, considérés sous l'un de ces trois aspects, avec l'unité de mesure que les hommes se sont donnée arbitrairement, ou dont ils ont pris le type dans la nature; il n'y a pas de jour où l'on n'ait besoin de savoir

quelle est la solidité d'une terrasse, ce qu'a de surface un champ, de longueur un chemin. La géométrie qui a pour objet la mesure de ces rapports, est donc une des parties les plus utiles de l'instruction.

Mais l'enseignement de cette science ne pourrait-il être aussi simple, aussi modeste que son origine?

Depuis long-tems on a reconnu qu'il n'y avait qu'une seule manière de diriger l'attention, et que cette manière était celle de l'analyse: depuis long-tems nous possédons une géométrie de Clairaut, et sur-tout une algèbre d'Euler, dans lesquelles ces célèbres géomètres ont adopté cette méthode, comme la seule qui fût conforme au développement naturel de l'entendement; et cependant il n'y a pas une seule école centrale où l'on fasse suivre ces deux beaux ouvrages. D'où peut venir cette contradiction? Ne serait-ce pas, dans ce cas-ci, que la voie de l'analyse, qui est bien réellement la plus courte pour celui qui apprend, semble être la plus longue pour celui qui enseigne?

Mais ces contradictions disparaîtront aussitôt qu'il existera un cours d'instruction nationale. Les hommes célèbres qui seront appelés à

sa confection sauront, sans doute, choisir la meilleure méthode d'enseignement; et dès lors les instituteurs des trois écoles ne pourront s'en écarter.

De la Levée des Plans.

L'art de figurer et de mesurer les terreins n'exigeant rien qui n'ait été enseigné dans les leçons de dessin et de géométrie, et cet art étant souvent nécessaire, on jugera sûrement convenable d'y exercer les élèves. On croit que dans quinze leçons, ils en acquerront une habitude suffisante.

De la Sphère.

Après avoir passé en revue les différens corps qui sont distribués sur ce globe; après en avoir étudié les principales propriétés, et avoir appris à en imiter les formes et à en mesurer les rapports de grandeur, on terminera le cours des connaissances physiques par l'étude de la sphère. On pense que rien n'est plus propre à répandre dans l'esprit des idées philosophiques et à agrandir l'ame, que le spectacle de ces grands mouvemens qui nous emportant périodiquement avec eux dans l'espace, nous dispensent, avec les saisons, les jours et les nuits.

DEUXIÈME PARTIE, (troisième année.)

CONNNAISSANCES MÉTAPHISIQUES.

PREMIÈRE SECTION.

De l'homme moral, ou de l'entendement.

On a étalé aux yeux de l'homme, dans la première partie, les diverses productions de la nature; on lui en a appris les noms; on lui en a fait connaître les propriétés les plus remarquables; on lui a enseigné à en imiter les formes; on les lui a fait comparer, et conclure de cette comparaison, leurs rapports de grandeur; enfin, ne bornant pas sa vue aux limites resserrées de son horison, on a dévoilé en quelque sorte à ses yeux, les premières profondeurs de l'infini, en lui expliquant les mouvemens périodiques de notre planette : mais comment a-t-il acquis ces connaissances ? par quelle opération de l'entendement a-t-il affirmé, des diverses sensations qu'on lui a procurées et qui ont jetté dans son esprit un si grand fonds d'idées simples, toutes les qualités des corps ? et comment enfin en a-t-il déduit cette suite de jugemens, qui l'ont élevé par dégrés à une si haute distance du reste des animaux ? C'est ce qu'un retour sur lui-même et sur la manière dont il a procédé dans l'acqui-

sition de ces connaissances, va lui apprendre : c'est cet examen des opérations de son esprit et la recherche de ses rapports avec les hommes et les choses, qui font l'objet de la métaphysique, et qui vont fixer son attention pendant la troisième année du cours d'instruction.

De la formation des idées.

Quelqu'importante que soit cette matière, elle ne donnera pas lieu ici à un très-long article. Le mécanisme de l'entendement paraît aussi connu, qu'on puisse espérer qu'il le soit jamais; et même son analyse ne peut faire l'objet d'un grand nombre de leçons. D'ailleurs, celui auquel un pareil sujet serait sûrement réservé, saurait le développer avec cette clarté et cette précision qui distinguent ses écrits. La sensation produite au moyen des sens et à l'occasion des corps; la comparaison qui n'est qu'une double sensation; le jugement, que l'énonciation simple de la comparaison; la réflexion, que l'attention donnée successivement à plusieurs objets; et enfin le raisonnement, que la conséquence ou l'expression du rapport de deux jugemens, sont autant d'opérations distinctes qui formeraient, sous sa plume, un systême de l'entendement humain, aussi facile que lumineux.

De l'énonciation des idées.

L'énonciation de nos idées s'effectue au moyen de l'emploi des signes convenus et en usage. Le nombre de ces signes, qui est toujours en rapport direct avec celui des idées, constitue la richesse ou la pauvreté des langues, et peut servir de terme de comparaison pour faire connaître les progrès de l'esprit humain chez telle ou telle nation. Comment se fait-il donc que, tous les jours témoins des nouvelles conquêtes de l'esprit et du génie, tant de personnes ne cessent de répéter qu'il est temps de fixer la langue française, et de clorre enfin son trop immense vocabulaire ? N'est-ce pas dire implicitement, et contre cet exemple de tous les jours, que les hommes n'ont plus désormais de nouvelles idées à acquérir, de nouvelles combinaisons des anciennes à former ? Sans doute, dans ces derniers temps, on a fait un étrange abus de cette faculté qu'on donne ici à l'esprit de créer des mots ; sans doute on a souvent péché, dans le grand nombre des nouvelles expressions dont on a enrichi la langue, contre les règles de l'analogie : mais en dernier lieu, qu'est-ce que cela prouve quant au sujet qu'on traite ici, sinon que les nouvelles choses ont besoin de

nouveaux mots qui les expriment ? Comment ne pas sentir en effet, qu'une nouvelle combinaison d'idées appèle un nouveau signe qui la représente ; que ce nouveau signe peut conduire encore à une nouvelle combinaison, et enfin que, sous ce double rapport, les bornes des langues sont aussi imprescriptibles que celles de l'esprit humain. (3)

N'ayant pu faire envisager les langues sous ce nouveau point de vue, dans la partie du cours d'instruction qui sera suivie dans les écoles primaires, on pense qu'il sera bon de faire précéder l'art de raisonner de la théorie des langues.

De l'art de raisonner.

L'art de raisonner se réduisant à déduire de deux jugemens un troisième jugement qui y était implicitement compris, cet art devient facile une fois qu'on n'a acquis que des idées justes des choses, et qu'on sait les exprimer avec précision. On croit donc qu'il ne peut

(3) Il n'y a peut-être pas d'écrivain qui ait autant créé de mots que le cit. Sicard ; cependant personne n'y trouve à redire : c'est que l'analogie est si bien observée dans la formation de ces nouveaux mots, qu'on croirait qu'ils ont toujours dû exister.

faire le sujet d'un traité très-long; et que la partie la plus étendue de ce traité, doit être celle dans laquelle on s'attachera à déterminer le dégré de croyance qu'on doit donner à ce qui fait la base de nos jugemens. Ce qui conduira à parler des trois sortes d'évidences : de l'évidence de sentiment, de celle de raison et de celle de fait; et ensuite des conjectures et de l'analogie.

Deuxième Section.

Des rapports de l'homme avec les hommes, ou de la morale.

L'état de société établit entre les enfans et les parens, entre l'homme et les autres hommes, enfin entre le citoyen et la nation entière, divers rapports qui reçoivent des modifications selon les lieux et selon la nature du gouvernement. La connaissance raisonnée et la pratique habituelle des sentimens et des actions, qui concourent à entretenir ces trois espèces de rapports, constituent ce qu'on appèlera ici, la morale domestique, la morale civile et la morale politique, qui n'est au fond que le patriotisme.

Si ces rapports qui naissent de toute asso-

ciation ne peuvent, comme elle, avoir d'autre but que la conservation des individus, qui dépend de celle du corps entier de la nation, la morale qui concourt à entretenir ces rapports, ne peut non plus avoir pour objet, dans l'ordre actuel des choses, que la conservation du corps politique; et dès lors elle peut être soumise, comme eux, à des règles fixes, et même à une démonstration rigoureuse.

L'analyse des différens corollaires de la morale, quelque nombreux qu'ils puissent être, peut donc toujours conduire à ce seul principe: la conservation du corps politique.

Si la science de la morale a un but aussi déterminé, comment se peut-il que les traités qu'onnous en a donnés jusqu'à ce jour, sans plan et sans méthode, ne renferment la plupart que des déclamations vagues, que des axiômes généraux, que des combinaisons arbitraires d'idées, qui n'ont souvent aucun soutien ? (4) C'est, dit-on, qu'il existe une morale de sentiment qui ne

---

(4) On suppléera sans doute au grand nombre d'idées intermédiaires que ne comporte point cet écrit, qui n'est en quelque sorte que la table des matières du cours d'instruction dont on demande la rédaction. L'utilité de toutes les connaissances qu'on

suit que sa propre impulsion, et dont les mouvemens spontanés et variés à l'infini ne peuvent être soumis aux froides délibérations de la raison, ni l'enseignement à la marche méthodique de la démonstration. Mais, répondra-t-on, qu'est-ce que le sentiment, si ce n'est la conscience qui se compose de l'habitude de certains jugemens qui se fondent eux-mêmes sur nos rapports avec les hommes ou les choses, et desquels rapports on vient d'assigner l'objet? Sans doute, nous cédons à la pitié, nous compatissons à la souffrance, au malheur, et cela sans examen et sans délibération; mais c'est que cet examen et cette délibération desquels nous ne nous rendons plus compte, ont eu lieu au moins une fois, dans des circonstances déjà éloignées de nous, peut-être même dans notre première enfance; et que depuis ce tems nous n'agissons plus que par habitude. Il serait donc plus vrai de dire qu'il y a une morale d'habitude, dont nous suivons passivement la loi dans les

---

croit nécessaires de transmettre au moyen de ce cours, se déduisant de leur liaison, on a dû indiquer cette liaison par un exposé historique de chacune de ces connaissances; mais on a dû observer aussi dans ces exposés particuliers toute la briéveté possible.

cas ordinaires de la vie, et une morale de réflexion, que nous exerçons dans les circonstances qui se présentent à nous pour la première fois.

Ce n'est donc point à cette cause qu'on doit attribuer l'état d'imperfection dans lequel se trouve encore aujourd'hui la science de la morale; c'est plutôt dans l'histoire de sa doctrine qu'il faut en chercher la raison. Née dans l'ancien monde, nous reçûmes la morale de l'imagination vive de peuples oisifs qui n'ont cherché, dans son étude, qu'à se consoler des malheurs de l'oppression. La tête courbée sous le joug du despotisme oriental, et le cœur plein encore des impressions de terreur que firent sur les premiers hommes les grandes révolutions qu'éprouva ce globe, ils semblent en avoir rapporté tous les principes au seul dogme de la fatalité. Si l'on considère en effet la morale des philosophes orientaux, on ne découvrira, dans leur style brillant et sentencieux, que le sentiment profond de leur misère, que les réflexions contemplatives de la mélancolie, que les plaintes de l'espérance frustrée, ou que le courage d'une résignation aveugle: c'est le cri de l'être faible cé-

dant continuellement à une puissance inconnue. Il n'est donc pas étonnant que nous-mêmes qui nous soumîmes aux dogmes du christianisme qui prit également naissance dans l'orient ; que nous-mêmes qui avions si peu d'intérêt de réfléchir sur le but des associations politiques et sur la science de la législation, nous ayons travaillé si long-tems sur le même fonds d'idées ; que nous en ayons conservé le ton, l'expression et les formes, et que par conséquent nous en ayons aussi peu avancé la doctrine.

Sans se livrer à de nouvelles observations, on peut appercevoir que sous le despotisme, la morale doit être naturellement abondante et minutieuse, car elle y supplée et y adoucit le gouvernement et l'administration : elle doit aussi y être sentencieuse, car tout raisonnement, toute liaison d'idées qui conduiraient à la découverte de la vérité y deviendraient suspects. Dans les républiques, au contraire, elle doit être courte et nerveuse, car le grand nombre des lois y déterminent et y règlent la plus grande partie de nos actions ; elle doit y présenter aussi un enchaînement plus suivi d'idées, car l'esprit de discussion y domine et

vaiten écarter tout ce qui est du domaine de l'imagination.

La morale qu'on propose d'enseigner dans les écoles d'arrondissement, doit être toute de ce dernier genre. Elle ne doit point offrir ces maximes alambiquées, qui ne doivent leur naissance qu'à l'observation recherchée de cette foule de sentimens, aussi vifs que passagers, qui alimentent l'imagination inquiette des habitans des grandes cités. On ne doit y remarquer que les vérités simples qui peuvent servir à règler la vie et la conduite de l'homme et du citoyen. Enfin, les romans du cœur doivent faire place ici à l'histoire de la raison.

Mais comment s'y prendra-t-on pour distinguer ces vérités ; dans quel ordre les exposera-t-on ? Après avoir cherché à montrer le vice des principes généraux, abandonnera-t-on la méthode analytique qu'on s'est constamment attaché à suivre jusqu'ici ? non, on pense au contraire que, semblable au fil d'Ariane, elle peut seule conduire à la découverte de ces vérités. En effet, le seul moyen d'y parvenir, c'est de prendre l'homme au moment de sa naissance, et de tracer le tableau fidèlement historique de sa vie, depuis cet instant jusqu'au der-

nier terme de sa vieillesse. De cette manière, les différentes situations dans lesquelles il se trouve, dans l'enfance, dans la jeunesse, dans l'âge viril et la vieillesse, faisant connaître ses rapports, comme fils, comme frère, comme époux, comme père, comme ami, comme citoyen, il sera facile d'en déduire, à mesure de leur exposition particulière, les vérités morales qui doivent le diriger dans ces positions de la vie. Ces vérités, qui seront conclues de l'exposition même des faits, et qui en recevront toute leur force et leur autorité, présenteront à ce moyen, un enchaînement vraiment mathématique ; et si enfin on veut absolument les rassembler sous la forme de catéchisme, on pourra les tirer hors du discours, dans une colonne réservée exprès sur chaque page.

On croit pouvoir obtenir, par ce moyen, ce qu'on désire depuis si long-temps : un traité de morale démontrée. Si dans ce traité, on trouve quelquefois la place de quelques-uns de nos anciens axiômes moraux, on pourra, dès ce moment, être bien sûr de leur titre, car alors ils auront passé à la coupelle de l'analyse. Mais le plus souvent, on les trouvera susceptibles d'une nouvelle rédaction ; ce qui ne sera pas toujours

indifférent pour la netteté des idées. Qu'elle devra être sûre la main qui tracera ce tableau des rapports et des devoirs de l'homme ! On ne craint pas de le dire, ce sera peut-être la partie du cours d'instruction, qui exigera le plus de talens et de soins. Cet ouvrage pourra présenter aussi quelque étendue : mais si nous avons des milliers de volumes sur la morale, on ne sera sûrement pas mécontent, si l'on parvient à en renfermer toute la science dans un seul.

TROISIÈME SECTION.

Des rapports de l'homme avec les Corps.

L'HOMME est sujet à des besoins continuels : ses esprits animaux se dissipent sans cesse par la transpiration ; ses forces s'épuisent promptement ; et la délicatesse de ses organes ne lui permet pas toujours de supporter les intempéries de l'air. Bientôt la mort mettrait un terme à ces infirmités, s'il ne songeait à réparer par des alimens ces déperditions du corps, et à se garantir de la rigueur des saisons, par des vêtemens et des abris.

Les alimens qu'il consomme, les matières qu'il emploie à se vêtir et à s'abriter, sont au-

tant de produits divers des trois règnes de la nature, qui ont avec lui des rapports de convenance et de disconvenance.

La science de ces deux espèces de rapports peut être rapportée à celle de l'hygiène ; et les moyens que l'homme met en usage, pour l'obtention et la préparation des matières dont il a besoin, pour satisfaire aux rapports de convenance, sont l'agriculture, les arts mécaniques et le commerce.

Quoiqu'on ne puisse donner, dans le cours d'instruction, que les premiers élémens de ces sciences, il conviendra du moins de ne pas les passer tout-à-fait sous silence, quand ce ne serait que pour ne pas rompre la chaîne des idées. En effet, la morale dont on vient de parler, l'hygiène, l'agriculture, les arts mécaniques, le commerce et la législation de laquelle on va s'occuper après, s'enlacent continuellement, et semblent ne faire qu'une seule science : il a fallu cependant faire ici un choix dans l'ordre des matières, et on s'est arrêté à celui qu'on propose, comme présentant le moins d'inconvéniens.

De l'hygiène.

La santé étant le plus grand bien dont les hommes puissent jouir, pourquoi, dans le cours de

leurs études, ne leur apprendrait-t-on pas ce qui peut la conserver ou ce qui peut y nuire : il est des précautions générales que peuvent observer tous les hommes, et quand on ne leur supposerait pas les lumières qu'on cherche à procurer aux élèves des écoles d'arrondissement, on ne pourrait encore sans injuftice, imaginer qu'ils n'en sont pas susceptibles. N'a-t-on pas vu des corps entiers d'armée se conserver, par l'observation rigoureuse de certain régime, dans des pays où d'autres succombaient sous leur intempérance et le capitaine Cook n'était-il pas parvenu à éteindre les murmures séditieux de la classe d'hommes la plus déréglée, et à conserver la santé à ses équipages par une suite de privations volontaires? Au surplus, on n'emploiera que peu de leçons à l'étude de l'hygiène qu'on doit regarder, sur-tout ici, plutôt comme une vertu que comme une science.

De l'agriculture.

C'est plutôt sous ses rapports avec les besoins de la vie, que sous ceux de son perfectionnement qu'on peut envisager dans ce cours l'art patriarcal de l'agriculture. Il ne sera pas cependant hors de saison de donner une idée des principales cultures. La plupart des habitans des villes

ignorent les soins et les travaux des cultivateurs, pour obtenir les productions les plus chères à l'humanité. Afin d'en faire connaître aux élèves toute l'étendue, on formera auprès de chaque école d'arrondissement, une collection des divers instrumens nécessaires à l'agriculture. L'explication exacte de leur usage, la description fidelle de l'ordre à observer dans les opérations particulières qu'exigent les différentes cultures, et de judicieuses observations sur leur perfectibilité, ne pourront qu'inspirer du goût pour les occupations champêtres et de l'estime pour les laborieux habitans des campagnes.

Des arts mécaniques.

Le peu de temps qu'on pourra consacrer à cette partie de l'instruction, ne permettra guère de l'envisager que sous le point de vue de la division du travail. L'histoire de cette division fournira l'occasion de faire l'énumération des professions les plus intéressantes pour la société.

Du commerce.

Dans le commencement des sociétés, les besoins des hommes étaient peu considérables,

et il suffisait d'un petit nombre de professions pour y satisfaire : ces besoins venant à s'accroître de jour en jour, on fut obligé d'établir, par la suite, une plus grande division dans le travail. Si l'on y prend garde, on verra que ce n'est plus que dans les très-petites Communes, ou dans les pays pauvres et peu peuplés, qu'on trouve quelquefois les mêmes individus réunir plusieurs professions à la fois. Dans les grandes villes, au contraire, les différens genres d'industrie y sont bien distincts. Le luxe augmentant la consommation, chacun est bien sûr d'y employer avantageusement son temps et son talent.

Les échanges des produits des divers genres d'industrie font l'objet du commerce : on a long-temps échangé ces produits, les uns contre les autres, sans qu'on eût besoin de recourir à un terme commun de comparaison, pour en fixer plus aisément la valeur particulière : mais nos besoins se multipliant, et les transports devenant difficiles à de longues distances, on pensa qu'il serait commode de choisir pour moyen d'échange, celle des marchandises, dont à raison de son utilité et de sa rareté, une petite quantité pouvait représenter de grandes quantités d'autres matières. On choisit en conséquence le cuivre, l'argent, l'or.

C'est de cette histoire de nos besoins et de l'industrie qui en naquit ; c'est de cette théorie des échanges et du moyen commun qu'on adopta pour leur donner toute l'activité et la celérité possible, qu'on croit devoir occuper pendant quelque temps les élèves : ils puiseront dans leur développement, des connaissances utiles à tous les hommes, et qui font la base d'une des parties les plus intéressantes de la législation qui doit, immédiatement après, fixer toute leur attention.

Quatrième Section.

De la Législation.

C'est particulièrement, lorsqu'il s'agit de la législation, qu'on sent toute la nécessité d'adopter un cours d'instruction nationale. En effet, si jamais on a dû désirer chez les hommes l'unanimité des principes, c'est sans doute dans leurs rapports avec la Constitution et le Gouvernement sous lesquels ils sont destinés à vivre. Les avantages qui résultent de cette unanimité sont trop sensibles, pour qu'on cherche ici à les démontrer. Il suffira de dire que la tranquillité de l'État et le bonheur des particuliers en dépendent.

Si l'on conçoit les hommes parvenus à ce point où chaque force particulière n'offre plus une résistance suffisante aux obstacles qui nuisent à la conservation de chaque individu, on jugera qu'ils dûrent se réunir pour former de toutes les forces particulières, une somme de forces capables de surmonter ces obstacles.

Il s'ensuivit delà, que chacun s'obligea à s'unir à tous pour la défense du corps entier, au moyen de ce que tous s'uniraient à lui, pour sa défense personnelle. Première convention qui suppose une fois l'unanimité.

Mais le corps entier ne pouvant rien vouloir qui fût préjudiciable à ses membres, cette unanimité ne fut plus de nécessité absolue, dans les délibérations ultérieures; et l'on convint que la majorité serait suffisante pour décider ce qui serait expédient et à la société et aux individus.

Indépendamment des rapports qui s'établirent par l'acte d'association, entre chaque membre et le corps entier, il en naquit de nouveaux entre les membres.

Les décisions de la majorité qui déterminèrent les premiers rapports, prirent le nom de

lois politiques : celles qui eurent pour objet de fixer les seconds, celui de lois civiles.

Et comme tous les membres étaient intéressés à ce que chacun obéît à ces deux espèces de lois, il fut pris de nouvelles décisions, qui exprimèrent les rapports des individus avec ces lois, et prirent le nom de lois pénales.

Ces bases sur lesquelles repose toute association politique une fois bien assises, on fera voir comment les peuples modernes ont imané d'obtenir les vœux de l'universalité des citoyens, sans être obligés de rassembler le corps entier de la nation; et comment ils ont confié à un corps, ou à une seule personne, l'exécution des lois : ce qui amènera à parler de la représentation nationale et du gouvernement.

La science de la législation cessant ici d'être soumise à des lois générales, on s'attachera à faire voir aux élèves l'application des principes qu'on aura découverts, dans la constitution même de leur pays, dans son code civil, dans son code pénal, et enfin dans les principaux actes du gouvernement.

Il ne sera peut-être pas inutile non plus de terminer le cours de législation par un paral-

lèle entre les quatre constitutions qui ont été données successivement aux Français. Ce ne sera qu'un moyen de plus d'affermir leur attachement à la constitution de l'an huit.

En effet, ils sentiront que le grand vice de la première, et peut-être celui qui a le plus contribué à sa ruine, a été l'unité du corps législatif, de ce colosse populaire abandonné à la seule impulsion de ces passions. Ils rejeteront avec effroi les formes présentées dans la seconde pour la confection de la loi. Tout en rendant graces à la division du corps législatif, consacrée par la troisième, ils reconnaîtront la première cause de sa chute dans l'isolement respectif des puissances législatives et exécutives. Enfin, ils verront avec un sentiment d'étonnement et de reconnaissance le mode de représentation que proclame la dernière, mode salutaire qui, en épurant les choix du peuple, laisse subsister, dans toute leur intégrité, ses droits imprescriptibles; et ils admireront la juste pondération des deux premiers pouvoirs, du concours desquels doivent naître les lois les plus sages auxquelles les hommes aient jamais pu se soumettre.

Telles sont les connaissances qu'on propose de transmettre à la généralité des Français dans les écoles primaires et dans celles d'arrondissement. On pense que c'est de la plénitude de ces connaissances que doit se composer l'instruction nationale d'un grand peuple, dont la liberté et la prospérité reposent essentiellement sur les lumières. On pense que toutes sont également nécessaires pour former un système complet d'idées, qui assure à l'homme une existence morale digne de son être, et au gouvernement la régénération des mœurs et le perfectionnement des sciences et des arts.

N'ayant eu ici pour principal objet que de traiter des connaissances qui doivent être communes à tous les citoyens, et qui constituent l'instruction nationale proprement dite, après avoir cherché, comme on vient de le faire, à en déterminer la doctrine, on n'aura que peu de choses à dire sur l'organisation des écoles divisionnaires, qui feront l'objet de la troisième partie du cours d'instruction.

ÉCOLES DIVISIONNAIRES.

Ces écoles ne sont instituées, comme on l'a déjà dit, que pour le petit nombre des citoyens qui voudront se livrer à une étude plus particulière des sciences. On propose en conséquence, d'en borner le nombre à vingt-cinq, qui seront établies dans les chefs-lieux des vingt-cinq grandes divisions qui partagent la France.

Les élèves de ces écoles ne pouvant embrasser toutes les parties des sciences et des arts qui y seront enseignées, on ne croit pas nécessaire de leur faire observer un ordre général d'étude. Il suffira que cet ordre ait lieu dans le cours d'instruction ; qu'on observe dans sa rédaction la même méthode d'enseignement qu'on a adoptée dans ses deux premières parties ; et que les divers cours particuliers qu'il comprendra, présentent les ramifications des différentes branches dont on aura suivi le développement dans les écoles d'arrondissement.

La partie du cours, particulière aux écoles divisionnaires, sera divisée à cet effet, comme

celle des écoles d'arrondissement, en connaissances physiques et métaphysiques.

Comme on peut le voir dans le Tableau suivant, les connaissances physiques comprendront l'étude complette de l'histoire naturelle, de la chymie, de la physique, des mathématiques dans toute leur étendue, de l'anatomie et du dessin d'après la bosse et d'après nature; et les connaissances métaphysiques, l'art de raisonner et d'écrire, l'étude des langues grecque et latine, allemande, anglaise et italienne.

On a pensé que, pour completter le système de l'instruction, il était indispensable d'établir un cours d'anatomie dans les écoles divisionnaires. On s'étonnera sûrement un jour que les hommes, qui ont cherché avec tant de soins, de peines et de travaux à connaître la nature des corps, et qui se sont occupés de tant d'objets, lesquels n'avaient, avec les besoins de la vie, que des rapports éloignés, soient restés si long-temps sans étudier le corps humain, dont la connaissance les touche de si près.

En terminant le tableau des diverses connaissances qu'on croit devoir composer le cours complet d'instruction, on ne s'abandonnera point à cette foule d'idées qui se pressent les unes les autres, aussitôt qu'anticipant sur l'avenir, on examine les effets qui resulteraient de l'adoption générale de ce cours. Plus on y réfléchit, plus on sent que ce grand ouvrage est digne de ce siècle ; de ce siècle dont on croit faire assez l'éloge, en disant que le Gouvernement n'aurait qu'un mot à prononcer, pour voir déposer sur l'autel de la Patrie ce grand livre des connaissances humaines, qui, en offrant une loi fixe à tous les agens de l'instruction publique, et en se répandant dans toutes les classes de citoyens, deviendrait bientôt le livre national, *le livre français* par excellence.

MOYENS PHISIQUES DE TRANSMISSION.

Ces moyens se composent des agens de l'instruction, et des choses.

DES AGENS.

Écoles primaires.

Il y aura un professeur pour chaque école primaire. On pense que rien ne serait plus capable de donner de la considération à l'honorable fonction de professeur, que la nomination qui en serait faite par le Gouvernement, d'après la présentation d'un Jury d'instruction qui serait établi dans chaque Département. Le Jury prendrait pour base de son examen, la partie du cours d'instruction qui devrait être enseignée par ces professeurs.

Écoles d'arrondissement.

Il y aura dans chaque école d'arrondissement, trois professeurs qui seront nommés par le Gouvernement, d'après la présentation du Jury d'instruction du département.

Ecoles divisionnaires.

Il y aura dans chaque école divisionnaire, huit professeurs : ce nombre doit suffire, attendu qu'il pourra y avoir des professeurs qui feront deux cours. Ils seront nommés par le Gouvernement, d'après la présentation de l'Institut national.

DES CHOSES.

Les choses, sont les édifices et le mobilier.

Écoles primaires.

On propose de conserver quinze mille écoles primaires, et d'établir, dans chacune, deux salles.

Ecoles d'arrondissement.

Il y aura huit cents écoles d'arrondissement, et dans chaque école, quatre salles.

On propose d'établir, auprès de chacune de ces écoles, un dépôt de modèles de tous les instrumens aratoires, en usage dans le pays, et des principales machines utiles aux arts. L'esprit d'invention, dans les arts mécaniques, tient bien moins à la connaissance des sciences

exactes, qui servent à régulariser les conceptions de l'imagination, en indiquant les formes et les proportions auxquelles elles doivent être soumises, qu'à une certaine disposition de la nature, qui doit le plus souvent son développement à une circonstance particulière ou à un heureux hasard. La vue de ces divers instrumens des arts, pourra donc quelquefois déterminer dans certains élèves, un goût jusqu'alors inconnu et qu'on n'eût jamais soupçonné; faire naître une pensée précieuse, et peut-être même, par un choc heureux d'idées, faire jaillir de leurs jeunes cerveaux la premiere étincelle du génie qui doit les embrâser toute leur vie, et consigner leur nom à l'immortalité.

ÉCOLES DIVISIONNAIRES.

Il y aura vingt-cinq écoles divisionnaires; et dans chaque école, huit salles.

CONCLUSION.

La Constitution garantit les progrès des sciences et des arts. Une des divisions du ministère de l'intérieur a pour objet l'instruction : chaque Préfet a reçu des ordres positifs pour sa régénération.

On a entendu ce vœu formel de la Constitution et du Gouvernement ; et l'on s'est appliqué à faire voir que le seul moyen de nationaliser l'instruction, était, 1.° de rapprocher les établissemens nécessaires pour sa transmission de toutes les classes de citoyens, en instituant, entre les écoles primaires et les écoles divisionnaires destinées à remplacer les écoles centrales, des écoles intermédiaires d'arrondissement, dans lesquelles la généralité des Français fût à portée de recevoir les connaissances qu'on croit nécessaires à tous les hommes d'une nation libre. 2.° de fixer la doctrine de l'instruction et de la rendre commune à toutes les écoles, en adoptant un cours complet d'étude ; et, par suite, on a exposé quelques vues sur la nature de cette doctrine.

Après avoir atteint le seul but qu'on pût se proposer ici, on n'examinera point sil ne conviendrait pas que le Gouvernement, au moyen d'une taxe d'instruction, se chargeât en totalité de l'institution des trois écoles, dont les premières sont aujourd'hui à la charge des citoyens. On n'examinera point si de cette institution nationale, de laquelle s'ensuivrait nécessairement la réduction du grand nombre des

écoles particulières qui s'établissent tous les jours; et qui n'offrent au Gouvernement aucune garantie pour les principes de l'instruction, il n'en résulterait pas une économie réelle pour la Nation; et si, lorsque l'administration de l'instruction serait passée dans les mains du Gouvernement, la suppression d'une partie des écoles primaires, dont on borne ici le nombre à quinze mille, et la réduction du nombre des écoles centrales à vingt-cinq écoles divisionnaires, ne fourniraient pas les moyens de pourvoir, sans augmentation de dépense, à l'établissement des huit cents écoles d'arrondissement qu'on propose ici. Enfin, on ne cherchera point à prouver que, dans le cas même où ces réductions ne pourraient s'effectuer, ou bien qu'elles n'offriraient pas toute l'économie qu'on semble en attendre, ce qui ne paraît pas vraisemblable, on ne pourrait encore, sans une contradiction manifeste, mettre en balance les nombreux avantages que promet l'institution des écoles d'arrondissement, avec l'augmentation de dépense qu'occasionnerait leur entretien. Se livrer à une pareille discussion, ne serait-ce pas revenir sur ses pas? Ne serait-ce pas élever de nouveaux doutes sur la nécessité de l'instruction que demande toute la France et qu'ont promise toutes les lois? Enfin, ne serait-ce pas remettre en question ce que la constitution et le Gouvernement ont déjà décidé en principe? Non; ce ne seront point les faux calculs d'une économie mal entendue qui, dans ce siècle de lumières, s'opposeront au développement de ce principe. Un nouveau genre de gloire attend la nation française; il ne peut échapper au génie de celui qui les embrasse tous.

FIN.

TABLEAU

TABLEAU INDICATIF

DES Connaissances qui seront transmises dans les Écoles Nationales Primaires, Intermédiaires et Divisionnaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION GÉNÉRALE depuis l'âge de 8 an jusqu'à 14.

ÉCOLES PRIMAIRES (15,000.)

MOYENS MORAUX DE TRANSMISSION.

- 3 1.ères ANNÉES. — De la communication des idées.
  - Des signes vocaux, ou de la langue.
  - Des signes matériels, ou de la lecture.
  - De leur imitation, ou de l'écriture.
  - De l'emploi des lettres composant les signes, ou de l'orthographe.
  - Des nombres, ou de l'arithmétique.

MOYENS PHYSIQUES DE TRANSMISSION.

- Des Agens qui la transmettront.
  - UN PROFESSEUR.
- Des choses.
  - Emplacement.
  - Mobilier.
    - Constant.
    - Susceptible de consommation

ÉCOLES INTERMÉDIAIRES D'ARRONDISSEMENT (800.)

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉES.

CONNAISSANCES PHYSIQUES.

- 1.ere ANNÉE. — De la science des Corps.
  - Histoire naturelle, éclairée des lumières de la Chymie et de la Physique.
    - Règne Minéral.
    - Végétal.
    - Animal.
  - Géographie physique.
- 2.ème ANNÉE. — Imitation et Mesure des Corps.
  - Dessin.
  - Géométrie.
  - Levée de Plans.
  - De la Sphère.

TROISIÈME ANNÉE.

CONNAISSANCES MÉTAPHYSIQUES.

- 1.° De l'homme moral, ou de l'entendement.
  - Formation des idées.
  - Énonciation des idées.
  - Art de raisonner.
- 2.° Des rapports de l'homme avec les hommes.
  - Morale.
- 3.° Des rapports de l'homme avec les Corps.
  - Hygiène.
  - Agriculture.
  - Arts mécaniques.
  - Commerce.
- 4.° Des rapports de l'homme avec la Nation.
  - Législation.
    - Lois politiques.
    - Lois civiles.
    - Lois pénales.

DES AGENS qui la transmettront.

- Professeur d'histoire naturelle.
- Professeur de géométrie et de dessin.
- Professeur de métaphysique.

DES CHOSES.

- Emplacement.
  - Salle d'histoire naturelle, de Chymie et de Physique.
  - Salle de géométrie et dessin.
  - Salle de métaphysique.
  - Salle des modèles et des machines nécessaires aux arts et à l'agriculture.
- Mobilier.
  - Constant.
    - Collection d'histoire naturelle.
    - Instrumens de Physique.
    - de Chymie.
    - de Mathématiques.
    - Modèles.
  - Susceptible de consommation.
    - Instrumens de Physique.
    - de Chymie.
    - Modèles.

INSTRUCTION PARTICULIÈRE.

ÉCOLES DIVISIONNAIRES (25.)

CONNAISSANCES PHYSIQUES.

- COURS d'histoire naturelle.
- COURS de Physique.
- COURS de Chymie.
- COURS de Mathématiques.
- COURS d'anatomie.
- COURS de dessin.
  - d'après la bosse
  - d'après nature.

CONNAISSANCES MÉTAPHYSIQUES.

- LANGUES ANCIENNES.
  - Grecque.
  - Latine.
- LANGUES MODERNES.
  - Allemande.
  - Anglaise.
  - Italienne.
- ART DE RAISONNER et d'écrire.
  - Logique.
  - Littérature.

NOTA. On ne peut fixer précisément le nombre des professeurs, parce que quelques-uns peuvent faire plusieurs Cours. On croit que, dans ce cas, ce nombre pourrait se borner à huit.

On ne parlera pas non plus des autres moyens de transmission, attendu que, ne regardant pas l'instruction des écoles divisionnaires comme générale et nécessaire à toutes les classes de citoyens, ces moyens peuvent être susceptibles de modification et d'économie.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO